



refus d etre représenté par mon conjoint

Par **acrux47**, le **13/02/2019** à **12:18**

Bonjour

Je suis en arrêt avec 2 certificats médicaux de 2 médecins pour grippe qui se complique au niveau pulmonaire.

mon avocat s'est dessaisi du dossier à 15h30 la veille de l audience prévue le 12.02.2019 nous avons versé 800 euros..il devait faire citer à la barre 2 témoins qui ont été présent lors de l'intervention des gendarmes.

je lui ai demandé également de modifier ses conclusions adressées le 08.02.2019 à 22h00

car il y avait des fautes de frappe des erreurs de date et surtout il n'y avait pas de bordereau de communication de pièces et surtout pas mon arrêt médical pour excuser mon absence.

il m'a adressé un courrier le 11.02.2019 à 1h23du mation oui vous lisez bien...

je lui ai demandé d'assurer son postulat en demandant au moins le report de l'audience pour pouvoir me défendre...

j'ai versé 800 euros et précédemment pour un autre dossier ou j ai eu la relaxe 2400 euros.

j'avoue être complètement anéantie

j'ai rédigé un pourvoi pour mon conjoint.

il s'est présenté au tribunal correctionnel d agen il s'est fait jeter par le président juge unique.

j'ai été condamnée à 3 mois de prison ferme pour avoir déchirée une convocation remise à mon domicile par 2 gendarmes.

je n'ai ni insulté ni agressé les gendarmes.

Le Procureur me poursuit pourtant pour un outrage...

je suis abasourdie

pouvez vous me venir en aide car hier j'ai cru mettre fin à mes jours...

je suis horrifiée

Par **Visiteur**, le **13/02/2019** à **14:50**

Bonjour,

l'outrage ne comporte pas seulement des insultes ou des coups ou menaces... mais aussi de détruire un document officiel remis par les FO. C'est un outrage à leur fonction.

Par **youris**, le **13/02/2019** à **15:01**

bonjour,

vous écrivez " j'ai rédigé un pourvoi pour mon conjoint.", je traduis que vous avez donné pouvoir à votre mari de vous représenter, est-ce exact ?

il est possible devant certaines juridictions d'être représenté par un proche mais devant un tribunal correctionnel , vous ne pouviez être représenté que par un avocat.

si vous avez déchiré la convocation au tribunal devant les gendarmes, je comprends que le procureur vous poursuive pour outrage.

d'ailleurs vous n'indiquez pas pour quel délit, vous avez été convoqué par le tribunal correctionnel.

vous pouvez faire appel de cette condamnation mais je vous conseille de prendre un avocat.

salutations